TABLEAU DESCRIPTIF DES ASSURANCES MOTO USA - 2017	Si vous ne contractez pas d'assurance	Si vous prenez une assurance VIP à 21€ / jour de location	Si vous prenez une assurance EVIP à 26€ / jour de location	Si vous prenez une assurance EVIP+ * à 35 € / jour de location
En cas de dommages : inclus les dommages causés à la moto et aux accessoires (mais non dus à de la négligence ou à une mauvaise utilisation)	Vous paierez le montant intégral des réparations	Vous paierez au maximum 2000$ par événement	Vous paierez au maximum 1000$ par événement	Vous ne paierez rien si les dommages occasionnés à la moto ne sont pas, entre autre, dus à de la négligence ou à une mauvaise utilisation du véhicule
En cas de vol : vol de la moto et des accessoires si l'antivol fourni était installé. Les affaires personnelles et le contenu des sacoches ne sont pas concernés	Vous paierez le montant intégral de la moto	Vous paierez au maximum 2000$ par événement	Vous paierez au maximum 1000$ par événement	Vous paierez au maximum 1000$ par événement
En cas de panne : cas de panne mécanique requérant une immobilisation du véhicule de plus de 12h. La crevaison n'est pas considérée comme une panne	Remboursement des journées de location non utilisées	Remboursement des journées de location non utilisées + on vous accordera 35$/jour pour une nouvelle location	Remboursement des journées de location non utilisée + on vous accordera 75$/jour pour une nouvelle location	Le montant de la location vous vous sera restitué + on vous accordera 100$/jour pour une nouvelle location
En cas de crevaison	La crevaison n'est pas incluse	La crevaison n'est pas incluse	La crevaison est couverte mais pas les frais de remorquage	La crevaison est couverte. Un maximum de 100$ vous sera accordé en cas de remorquage
Caution à laisser sur place (attention elle ne correspond pas au montant maximum qu'il peut vous être demandé)	1000$	500$	300$	100$
L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	**Tarif : 25€ / jour de location** Cette assurance peut être souscrite seule ou en complément d'une assurance pour la moto. Elle vous protège en cas de dommages causés à un tiers lors d'un accident avec la moto. Le plafond d'indemnisation est de 1 000 000 $.			

Larivière Voyages